

Le Culoz'

NUMÉRO 24 • JUIN 2017

lien



DOSSIER DU MOIS

Le budget 2017

EDITO

Cette année encore, nous avons procédé à l'élaboration du budget primitif de la commune. Ce budget a été présenté et voté le 20 avril 2017, lors du dernier conseil municipal. Nous constatons depuis 2014, une évolution divergente des recettes de la commune et des charges de celle-ci.

En effet, 2017 est la quatrième année consécutive où nous subissons une baisse des dotations de l'État. En parallèle, nous observons une augmentation de nos dépenses en raison de nouvelles exigences diligentées par l'État à la charge des communes (TAP, charges supplémentaires dans les crèches...).

Dans ce contexte, beaucoup de communes se retrouvent en très grande difficulté financière. Pour cette année 2017, grâce à une gestion précise et rigoureuse de nos dépenses, nous avons bouclé le budget de la commune sans pour autant augmenter les impôts locaux. Seuls les tarifs de l'eau et de l'assainissement se voient modifiés par anticipation des travaux à venir (travaux de mise en conformité de nos réseaux d'eau).

Le budget de fonctionnement global s'élève à 4 252 585 €, dont 841 917 € affectés à l'investissement.

Enfin, une provision de 85 000 € a également été votée en prévision de dépenses liées à la sécurisation du massif du Colombier suite à l'éboulement.

Marc GUILLAND
Adjoint à la communication



LE BUDGET GÉNÉRAL

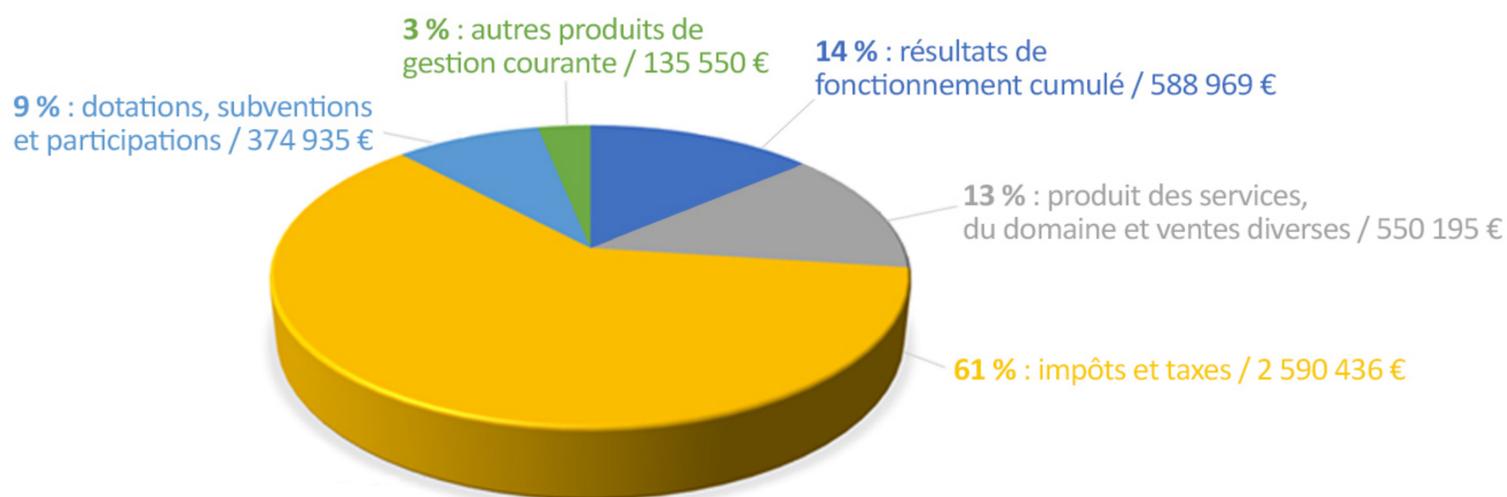
Malgré la poursuite des baisses des dotations de l'État (- 141 778 € de dotations cumulées sur la période 2013 - 2016 et - 38 % entre 2016 et 2017), le budget primitif de l'exercice 2017 a été préparé en tenant compte du souhait de la municipalité de ne pas augmenter la fiscalité des ménages.

Celle-ci est la deuxième ressource de la ville après l'attribution de compensation de la taxe professionnelle reversée par la Communauté de Communes Bugey Sud. Par ailleurs, les ajustements rendus nécessaires en 2014 par la fusion des intercommunalités n'a pas eu de répercussion sur les ménages. La fiscalité locale reste donc parfaitement maîtrisée, conformément aux engagements pris par la municipalité lors des élections municipales de 2014.

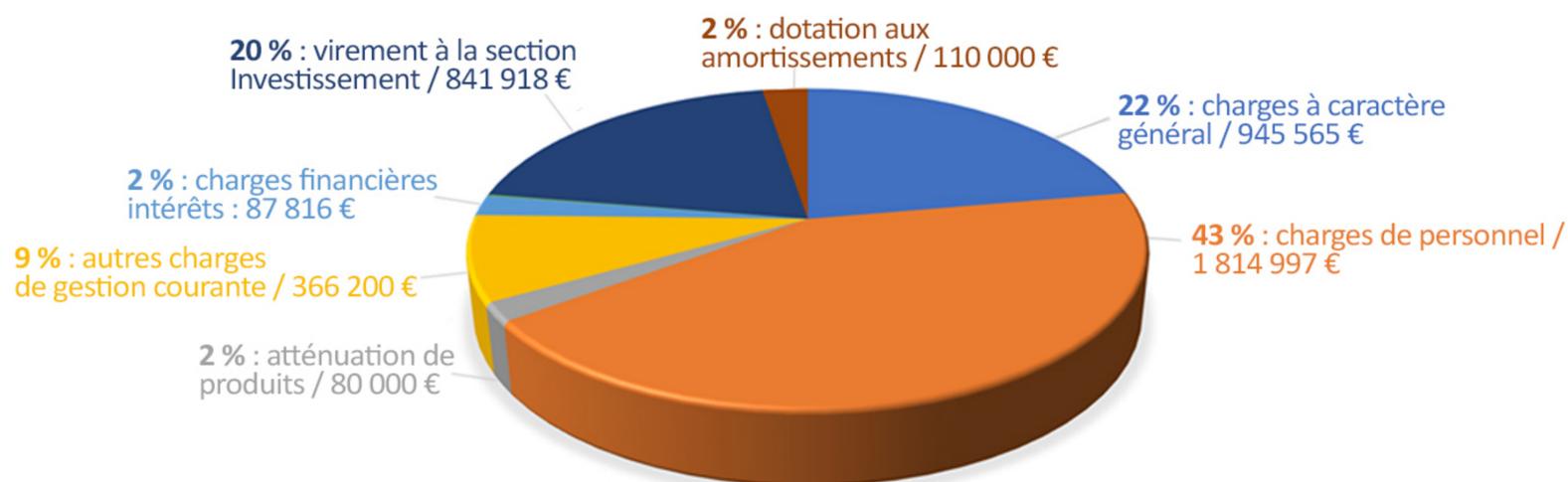
LES TAUX 2017	CULOZ	MOYENNE NATIONALE	DÉPARTEMENT
TAXE D'HABITATION	8,41 %	24,38 %	18,64 %
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	6,38 %	20,85 %	15,02 %
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	48,49 %	49,91 %	47,97 %

Le budget 2017 est construit en prenant en compte la rétrocession de la compétence scolaire à la commune. Cette compétence était exercée par la Communauté de Commune de Bugey Sud antérieurement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



LES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

- Création d'un préau à l'école maternelle : 32 000 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour réhabilitation centre ville : 20 000 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour révision PLU : 10 000 €
- Achat engin télescopique + nacelle : 67 000 €
- Réhabilitation du local des boules : 50 000 €
- Aménagements des abords de la salle des fêtes : 14 150 €
- Remplacement éclairage salle Jean Falconnier et tennis couvert : 65 000 €
- Travaux de sécurisation de l'Avenue Jean Falconnier : 126 000 €

LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

L'année 2017 est une année de mise en œuvre du schéma d'assainissement de la commune afin de respecter les normes environnementales en vigueur et répondre à la mise en demeure de Monsieur le Préfet de l'Ain de réaliser les travaux nécessaires de mise en conformité.

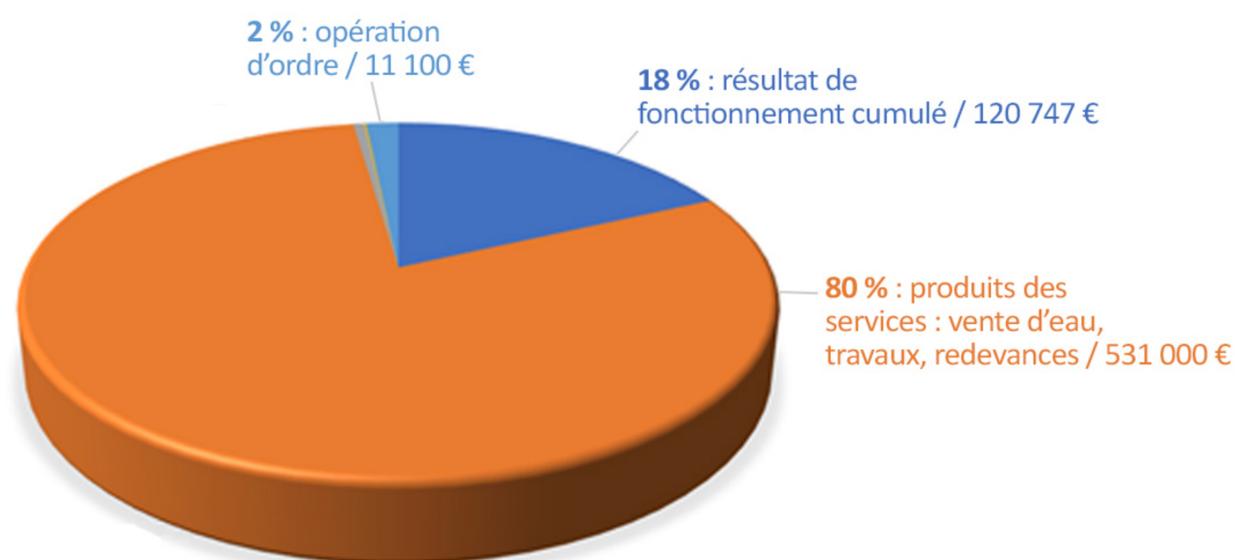
Cette mise en œuvre est le résultat d'une étude lancée en 2013 et achevée en 2016. Cette étude a permis d'identifier l'ensemble des dysfonctionnements du système d'assainissement et d'identifier les actions correctives à mettre en œuvre. Un programme de travaux d'un montant total d'environ 5 600 000 € HT s'étalera de 2017 à 2026. Ce schéma d'assainissement vous sera présenté en détail lors de la réunion publique du 15 juin 2017.

Concernant l'eau potable, des travaux doivent être entrepris afin de sécuriser le réseau, notamment suite aux éboulements qui ont fait prendre conscience de la vulnérabilité de la ressource (château d'eau).

COMPARATIF PRIX DE L'EAU POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

<i>en € TTC / m³</i>	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TOTAL
Culoz 2016 (avec part fixe)	1,39	1,49	2,88
Culoz 2016 (sans part fixe)	1,05	1,13	2,18
Ain 2013	1,91	1,63	3,54
France 2013	2,03	1,89	3,92

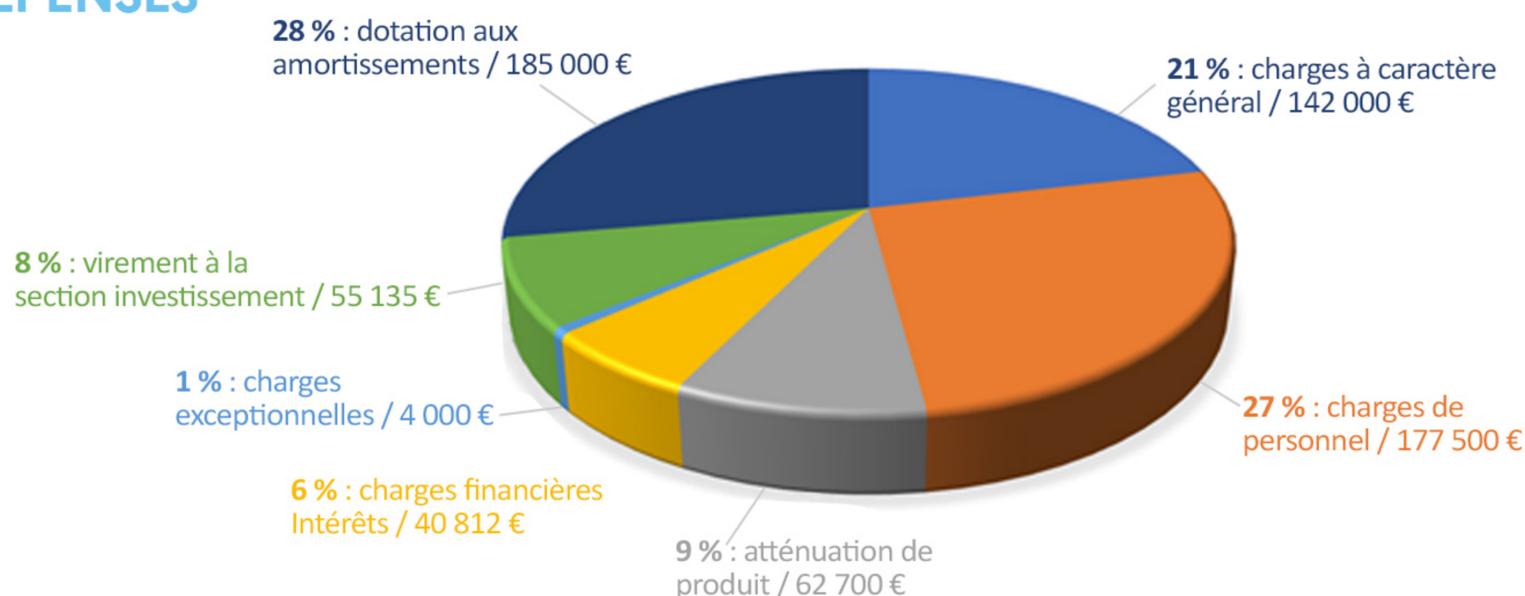
RECETTES



Les recettes principales sont liées à la vente d'eau. En effet, le budget s'auto-finance en dépenses et en recettes grâce à cette vente d'eau.

Le principe étant : "L'eau paie l'eau".

DÉPENSES



Pour plus d'informations et consulter la note brève et synthétique du Compte Administratif 2016 et du Budget Primitif 2017, rendez-vous sur notre site internet : <http://www.culoz.fr/vie-municipale/reunions.htm>



UN NOUVEAU VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR LA COMMUNE

La commune, en lien avec la Société Visiocom s'est dotée d'un véhicule électrique entièrement financé par la publicité.

Nous remercions les entreprises partenaires pour leur soutien : Alpes Communication, Alpes Projects, André-Masse et Fils, SARL Billaud Pineda, Bricomarché Chazey-Bons, Association Bugey Côté Ferme, Chautagne Matériel Médical, Dubouchet, Dumas TP, SARL Bugey Télé Ménager, EURL Taxi Michallet, Primmo, Semcoda, SA Tonin-Coiffet.



DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES :

Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Si besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

ENVIRONNEMENT

Les culoziens ont désormais la possibilité de récupérer les copeaux issus du broyage des déchets verts par la commune pour leur jardin. Le stock se situe à côté des jardins familiaux, rue de la Plaine. Servez-vous !



AGENDA

JUIN 2017

Jeudi 15 juin 19h - Salle des Fêtes	RÉUNION PUBLIQUE Travaux eau et assainissement
Vendredi 16 juin Centre ville	FÊTE DE LA MUSIQUE Par la municipalité et le Sou des Écoles
Vendredi 16 juin Culoz	L'AIN EN COURANT Par le Grand Fond Bressan
Samedi 17 juin Stade	TOURNOI DES ASSOCIATIONS Par l'USGC
Dimanche 18 juin Route départementale	ROLL'ATHLON Par le Haut-Rhône N'Rollers
Samedi 24 juin Plan d'eau	KERMESSE Par le Sou des Écoles

Toutes les infos sur le site : www.culoz.fr / 04 79 87 00 29 / mairie@culoiz.fr

